



## INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE

ENFANT (NOM et Prénom).....

(classe 2022/2023).....

**Je soussigné(e)**..... **certifie** avoir pris connaissance du règlement intérieur municipal du restaurant scolaire et des tarifs.

**J'inscris** mon enfant au restaurant scolaire pour l'année scolaire 2022/2023 : *(mettre une X dans la ou les cases choisies)*

**tous les lundis**       **tous les mardis**       **tous les jeudis**       **tous les vendredis**

Dans ce cas je m'engage à payer tous les repas cochés au prix de **3,15 €** sur présentation d'une facture établie par la Mairie en fin de mois.

**J'inscris** mon enfant au restaurant scolaire :

**occasionnellement ou en fonction de mes besoins.** Dans ce cas je m'engage à payer chaque repas consommé au prix de **4,24 €** sur présentation d'une facture établie par la Mairie en fin de mois.

**j'apporte un panier repas** car mon enfant souffre d'allergie, dans ce cas je paie **1,58 €** le repas sur présentation d'une facture établie par la Mairie en fin de mois

**J'indique** les coordonnées téléphoniques où l'on peut me joindre entre **12 H 00 et 13 H 30** .....

**La personne chargée du paiement des factures** du restaurant scolaire est (Nom et Prénom) .....

Adresse.....

**Courriel** :.....@.....

**En cas d'accident j'autorise** le personnel municipal à faire appel aux services d'urgence qui pourront être amenés à transporter mon enfant à l'hôpital. Information m'en sera faite aussitôt.

**Si mon enfant souffre d'allergie alimentaire**, j'ai bien pris note que je dois prendre rendez-vous, **tous les ans**, avec le médecin de santé scolaire chargé d'établir le P.A.I. Dans l'attente de son établissement, je fournis au restaurant scolaire un panier repas ou le remplacement des aliments indésirables.

J'ai bien pris note que je peux changer les jours de fréquentation de mon enfant au restaurant scolaire. Ma demande sera prise en compte le 1<sup>er</sup> jour du mois suivant sa réception en Mairie.

J'ai bien pris note que les repas consommés en dehors des jours réservés lors de l'inscription, sont facturés au tarif « repas occasionnel »

J'ai bien pris note que les repas sont décomptés en cas de maladie de l'enfant à partir du 3<sup>ème</sup> jour d'absence consécutif **sur présentation d'un certificat médical**

DATE DE RECEPTION EN MAIRIE

DATE : Signature des parents
---------------------------------